



Rapport Annuel

R-co 4Change Convertibles Europe

29/12/2023

| | |
|---|----|
| 1. Informations générales..... | 3 |
| 1.1 Acteurs..... | 3 |
| 2. Caractéristiques principales de l'OPC..... | 4 |
| 2.1 Objectif de gestion..... | 4 |
| 2.2 Stratégie d'investissement..... | 4 |
| 2.3 Profil de risque et de rendement..... | 15 |
| 2.4 Catégories de parts..... | 16 |
| 3. Compte-rendu d'activité..... | 18 |
| 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023..... | 18 |
| 3.2 Commentaire de gestion..... | 18 |
| 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue..... | 21 |
| 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice..... | 21 |
| 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice..... | 21 |
| 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé..... | 22 |
| 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés..... | 22 |
| 4.4.1 Instruments financiers dérivés..... | 23 |
| 4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC..... | 23 |
| 4.5 Risque global..... | 24 |
| 4.6 Informations sur les risques financiers..... | 24 |
| 5. Informations réglementaires..... | 25 |
| 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients..... | 25 |
| 5.2 Exercice des droits de vote..... | 25 |
| 5.2.1 Politique de vote..... | 25 |
| 5.2.2 Exercice des droits de vote..... | 25 |
| 5.3 Politique de rémunération..... | 26 |
| 5.4 Frais d'intermédiation..... | 27 |
| 5.5 Données SFDR..... | 28 |
| 6. Annexes..... | 29 |

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co 4Change Convertibles Europe a pour objectif de gestion de battre la performance de Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, en étant investi et/ou exposé en permanence à 60% au moins de son actif net en obligations convertibles ou échangeables en un sous-jacent coté sur le marché d'un pays européen, via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement socialement responsable.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est le Refinitiv Europe CB (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indicateur est calculé par Refinitiv. Il représente le marché des obligations convertibles ou échangeables européennes, tous secteurs d'activités confondus, dont la sélection repose sur le respect de critères de liquidité minimum. Cet indice est disponible à l'adresse suivante <https://www.refinitiv.com> et via Bloomberg (**UCBIEUEU Index**).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Refinitiv, administrateur de l'indice de référence, n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

- L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

L'OPCVM est spécialisé dans la gestion des obligations convertibles et échangeables, qui sont des instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. Les expositions sur les marchés financiers qui en découlent sont donc instables et très variables. Ainsi,

l'exposition action a tendance à croître avec l'appréciation de l'action sous-jacente au détriment de l'exposition taux et vice-versa.

Le processus de sélection des valeurs, en cohérence avec l'univers d'investissement, (i) suit des règles de gestion internes formalisées, (ii) intègre une analyse des sociétés et des émetteurs, y compris souverains, sous leurs aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et (iii) respecte un ensemble de règles d'exclusion ISR discriminantes, telles que décrites dans ce prospectus.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co 4Change Convertibles Europe est investi à hauteur de 60% au moins de son actif net dans des obligations convertibles ou échangeable en un sous-jacent coté sur le marché d'un pays européen.

L'allocation globale est la suivante :

- entre 60 et 100% de l'actif net du FCP sur un ou plusieurs marchés des produits de taux émis par des Etats, des émetteurs privés et de qualité « investment grade » ou non. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds. La proportion d'obligations convertibles ou échangeables en un sous-jacent coté sur un marché européen ne sera pas inférieure à 60% du portefeuille,
- entre 0 et 40% de l'actif net du FCP sur un ou plusieurs marchés des actions européennes,
- entre 0 et 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM de droit européen conformes à la directive ou de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM du groupe Rothschild & Co).

Le FCP peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, de devises et d'indices, dérivés de crédit, notamment le *credit default swap*, marché des futures et options sur actions, sur obligations, sur indices ou devises) afin de poursuivre son objectif de gestion. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur les taux, des indices, des devises, des actions, le risque de crédit.

Le FCP peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

Les titres notés par les agences de notation « haut rendement » ne représenteront pas plus de 50 % de l'actif net.

Le fonds pourra être exposé aux pays hors OCDE jusqu'à 20% maximum de son actif net.

La surexposition par l'utilisation des dérivés de crédits ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.

Existence d'un risque de change pour le porteur.

- Critères de sélection des titres :

Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à différents niveaux dans notre processus d'investissement.

En complément de la Politique ESG de la société de gestion disponible sur notre site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>, ces résultats :

- (i) participent à la définition de l'univers d'investissement éligible : celle-ci s'appuie sur des règles et des mécanismes d'exclusion relatifs aux critères ESG ;
- (ii) et contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique et de l'analyse fondamentale.

La part des émetteurs analysés sur la base des critères ESG dans le portefeuille, sera durablement supérieure à 90% de l'actif net, hors liquidités détenues à titre accessoire.

Etape 1 : Définition de l'univers d'investissement éligible :

La définition de l'univers d'investissement éligible repose sur le respect de certains principes fondamentaux et de critères ESG, appliqués de manière simultanée :

- **L'exclusion de sociétés qui ne respecteraient pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.**
- **L'exclusion de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co.**
- **De manière générale, la note du portefeuille sera durablement supérieure à la note de l'univers d'investissement initial, calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG** (sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes) : Les titres de l'univers d'investissement du FCP font l'objet au préalable d'une étude de leur profil ESG. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de l'indicateur composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur retenu soit un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.
Cet objectif d'amélioration de note ESG repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G les éléments suivants ;
 - **Pilier Environnemental** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/aux risques spécifiques liés à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, etc.).
 - **Pilier Social** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (formation des salariés, sécurité des produits, etc.).
 - **Pilier Gouvernance** : étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance (ex : politique anti-corruption, etc.).

MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité. La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques ; elle repose notamment sur :

- Des données macro-économiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des Etablissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.
- En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :
MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son business model, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définit ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10/10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche Best-in-class privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques extra-financiers) qui ont été utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).

Nous nous réservons le droit de noter nous-même les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse qui soit comparable.

Etape 2 : Processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement éligible :

En complément des règles et exclusions énoncées précédemment, les trois sources de valeur ajoutée du fonds sont la composante taux, la composante action et la composante volatilité implicite. Le gérant combine les approches Top-Down et Bottom-Up afin de décider de l'importance relative de chaque source de valeur ajoutée.

1. Pour la composante taux, les sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion :

- **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte trois étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

2. Pour la composante actions :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...) ;
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.) ;

L'essentiel de la valeur ajoutée de notre processus repose donc sur une approche « bottom-up », basée sur l'analyse fondamentale des sociétés, pour apprécier si les

hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées.

L'allocation sectorielle est la résultante d'une confrontation entre analyses « bottom-up » et « top-down ».

- Une dimension « top-down » permet d'intégrer à l'analyse fondamentale un certain nombre de paramètres influant sur les perspectives de rentabilité pour les différents secteurs : taux d'intérêt, cours des devises, évolution de la demande, etc. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ».

Pour la composante taux et actions, l'analyse financière intègre une analyse qualitative des critères ESG :

Le pôle ESG et analyse financière, ainsi que les équipes de gestion s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et risques de durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports annuels de durabilité et RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes spécialisées d'analystes financiers et des rapports d'ONG, de la recherche académique spécialisée ou de base de données en libre accès telles que les analyses réalisés par les initiatives Science Based Target (SBTi), Transition Pathway (TPI) ou encore Carbon Disclosure Project, pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité. En cas d'émergence d'une controverse, nous nous efforçons de contacter la société dans un délai raisonnable et pouvons être amenés à revoir notre thèse d'investissement.

3. Pour la composante volatilité implicite :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up pour s'exposer plus ou moins au risque de volatilité implicite. Si la volatilité implicite est jugée basse, l'OPCVM sera plus exposé à ce risque que si elle est jugée trop haute.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

1. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions** : 0-40 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, l'OPCVM investira sur un ou plusieurs marchés des actions européennes (avec 20% maximum de titres des pays hors OCDE y compris les pays émergents) appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 10% maximum de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations), étant précisé que les sociétés entrant dans le périmètre des petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et produits de taux ou convertibles** : 60-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira dans des produits de taux, des titres de créances négociables, tel que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper. Les investissements seront réalisés en titres de l'Union européenne classés investment grade ou non.

Le fonds sera investi à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles ou échangeables, et jusqu'à 100% maximum de son actif net en obligations *callable* et *puttable* dont les *make whole call* (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

Les titres notés par les agences de notations « haut rendement » ne représenteront pas plus de 50 % de l'actif. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'OPCVM pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français,
- des parts ou actions d'OPC de droit français relevant de la directive européenne 2009/65/CE ou non, gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

| | Actions | Produits de taux ou convertibles | Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements |
|--|---------|--|---|
| Fourchettes de détention | 0-40 % | 60-100 % | 0-10 % |
| investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations | 0-10% | Néant | 0-10% |
| investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE | 0-20% | 0-20% | 0-10% |
| Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion | Néant | Titres haut rendement dit « High Yield » 0-50% | Néant |

2. Utilisation des Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de devises à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activité, des indices, des marchés de taux, des devises, des actions, le risque de crédit. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, de performance, d'indices et de devises, dérivés de crédit, marché des futures et options sur actions ou indices.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique du FCP.

Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, elle concerne des sous-jacents analysés au regard de critères ESG.

En ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

- Le ratio de couverture d'analyse ESG (90%) sera respecté pour l'ensemble du portefeuille y compris les dérivés d'exposition et de couverture.
- En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou « single names » ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou dérivés sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.
- Pour l'ensemble des instruments dérivés de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

Dérivés de crédit :

L'allocation crédit est faite de manière discrétionnaire par le gérant.

Les dérivés de crédit utilisés sont les paniers de CDS et des CDS sur un seul émetteur.

Ces dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille)
- afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille.

et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :

- au risque de crédit d'un émetteur
- au risque de crédit sur des paniers de CDS

La surexposition par l'utilisation des dérivés de crédit ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds. L'univers d'exposition au risque de crédit à travers l'utilisation de CDS se limitera à l'« Investment Grade ».

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

3. Titres intégrant des dérivés :

Les titres intégrant des dérivés sont utilisés (Bons de souscriptions, warrants, BMTN et EMTN indexées ou structurées, autocall, obligations convertibles, obligations *callable* et *puttable*..., ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant des typologies de risque similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de l'exposition du fonds au marché actions. Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles, et jusqu'à 100% maximum en obligations *callable* et *puttable* dont les *make whole call*.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des

taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

4. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

5. Emprunts d'espèces :

L'OPCVM pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

6. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

1. **Risque de perte de capital** : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
2. **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action. L'exposition à ce risque est primordiale dans le présent OPCVM. Par ailleurs, il existe un risque lié à l'exposition à hauteur de 20% maximum aux pays hors OCDE y compris les pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.
3. **Risque de taux** : Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser ;
4. **Risque de change** : le porteur pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds ;

5. Risque lié à la volatilité implicite : Le fonds est exposé à la volatilité implicite des sous-jacents qu'il détient. Si la volatilité implicite baisse, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
6. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap). Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Il est précisé que le FCP peut connaître un risque de crédit lié aux investissements réalisés sur les taux notés par les agences de notation haut rendement dits « High Yield » jusqu'à 50 % de son actif.
7. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.
8. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme
9. Risque de contrepartie : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.
10. Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation

contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

11. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
12. Risque de change accessoire : les parts en devises autre que l'euro sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du fonds, mais il peut subsister un risque de change résiduel lié aux éventuelles imperfections des couvertures mises en place.

Profil de risque spécifique lié à l'investissement en Obligations Convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, du fait de l'utilisation d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement son positionnement sur les marchés des obligations convertibles européennes..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente. Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

| Catégories de Part | Code Isin | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé ¹ | Souscripteurs concernés | Montant minimal de souscription initiale ^{2 3} |
|--------------------|--------------|--------------------------------------|--------------------------------|--|---|
| C EUR | FR0007009139 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | une part Valeur liquidative d'origine : 152.45 Euros |
| C CHF H | FR0011843911 | Capitalisation | CHF | Tous souscripteurs | une part Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Francs Suisses |
| CL EUR | FR0013293982 | Capitalisation | EUR | Cf. ci-après* | une part ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels VL d'origine : égale à la VL de la Part C EUR au jour de la création de la part CL EUR |
| IC EUR | FR0011415280 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels | 3 millions d'euros* Valeur liquidative d'origine : 100 000 Euros |
| IC CHF H | FR0011843929 | Capitalisation | CHF | Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels | 3 millions de Francs Suisses Valeur liquidative d'origine : 100 000 Francs Suisses |
| P EUR | FR0011843952 | Capitalisation | EUR | Cf. ci-après* | 5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Euros |
| P CHF H | FR0011843960 | Capitalisation | CHF | Cf. ci-après* | 5 000 Francs Suisses ou 500 000 Francs Suisses pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Francs Suisses |

¹ Les parts en CHF sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du fonds.

² La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

³ Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

* La souscription de ces parts est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 Euros pour les parts CL EUR et P EUR, et de 500 000 Francs Suisses pour la part P CHF H.

Le FCP dispose de sept catégories de parts : les parts C EUR, C CHF H, CL EUR, IC EUR, IC CHF H, P EUR et P CHF H. Ces sept catégories diffèrent notamment du point de vue, de leur devise de libellé, des frais de gestion et commissions de souscription/rachat, de leur valeur nominale, de leur couverture systématique contre le risque de change, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Par ailleurs, pour chaque catégorie de parts, la société de gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

| | Performance absolue | Performance relative à l'indice de référence |
|---|---------------------|--|
| R-co 4Change Convertibles Europe C EUR | 5,46 % | 7,33 % |
| R-co 4Change Convertibles Europe CL EUR | 5,93 % | 7,33 % |
| R-co 4Change Convertibles Europe IC EUR | 6,20 % | 7,33 % |
| R-co 4Change Convertibles Europe P EUR | 6,09 % | 7,33 % |

Note : Les performances de R-co 4Change Convertibles Europe sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux. Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés. La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro. Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

De manière générale, le marché du crédit s'est bien porté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les

bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité. Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre. Le marché du Crédit a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

Pour les actions, au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificents 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%. En Europe, les mouvements de baisse des taux ont favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Les obligations convertibles ont terminé l'année sur une note positive, après avoir gagné 3,5 % en novembre, l'indice de référence CB Refinitiv Europe a progressé de 1,8 % en décembre, en ligne avec les obligations d'entreprises, dans un contexte de resserrement des taux d'intérêt et de dynamisme des marchés d'actions. Sur l'ensemble de l'année, les obligations convertibles européennes ont progressé de 7,3 %, contre 12,7 % pour le Stoxx 600 et 7,8 % pour les obligations d'entreprises à 5 ans.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée dans un contexte de baisse des valorisations. Nous avons commencé l'année 2023 avec une décote moyenne de 1,1% (échantillon d'environ 90 obligations convertibles européennes). Cette décote s'établit en fin d'année à 2,4%, soit une convexité moyenne +20%/-20% de +8%/-4%. De quoi être optimiste sur la performance de la classe d'actifs en 2024.

Il n'y a pas eu de nouvelles émissions en décembre, de sorte que nous avons terminé l'année avec un marché primaire de 12,6 milliards d'EUR. C'est évidemment beaucoup mieux que l'année douloureuse de 2022 (seulement 5,2 milliards d'EUR), mais bien moins que 2020 et 2021 (avec respectivement 25,1 milliards d'EUR et 18,7 milliards d'EUR). Dans le même temps, les rachats/conversions ont atteint environ 12 milliards d'EUR en 2023.

POLITIQUE DE GESTION

La sensibilité aux taux a continué à baisser en 2023 sur l'année puisqu'elle est passée de 2.03 à 1.77. La sensibilité du portefeuille aux actions (delta) a débuté à 28.7% (30/12/22), atteint un point haut de 35.5% (mars 2023), un point bas de 21.1% (octobre 2023) pour finir à 29.6%. Le fonds avait un delta supérieur à son indice de référence (+1.3%) en début d'année pour finir 0.4% au-dessous. Au sein du portefeuille, le niveau d'investissement en obligations convertibles a augmenté de 96.6% à 98.4%.

Au cours de l'année dans les principaux mouvements, nous avons initié ou renforcé principalement Wendel/Bureau Veritas, Rheinmetall, Fems/Heineken, Spie, America Movil/KPN, Basic-Fit et Iberdrola et allégé ou vendu principalement Sika, Michelin, Atos/Worldline, Indra, Adidas, Artemis/Kering.

En 2023, ce sont surtout les secteurs des Bien Industriels, la Consommation Non Cyclique et la Construction qui ont bénéficié au portefeuille. En relatif on retrouve la Technologie, les Services Publics dans les principaux contributeurs positifs alors la Consommation Discrétionnaire et la Construction ont contribué négativement.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2023

- Changement de l'indicateur de référence : l'indice ECI Europe sera remplacé par l'indice Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis (UCBIEUEU Index). L'objectif de gestion sera modifié en conséquence ;
- Le calcul de la commission de surperformance du FCP s'effectuera par rapport à celle du nouvel indice ;
- Dans les critères extra-financiers pris en compte dans la méthode de gestion, l'indice actuel « Bloomberg Barclays EMEA Convertibles Europe » représentant l'univers d'investissement ESG du fonds sera remplacé par « une sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes ».

1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

4 décembre 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

| Titres | En euros |
|--------------------|---------------|
| RMM COURT TERME C | 18 947 759,37 |
| SAFRAN ZCP 04-28 | 3 121 761,25 |
| WENDEL 2.625 03-26 | 2 475 999,65 |

Table 2. Ventes

| Titres | En euros |
|--------------------|---------------|
| RMM COURT TERME C | 22 241 414,68 |
| SIKA AG 0.15 05-23 | 4 851 825,58 |
| STMI NV ZCP 08-25 | 2 797 138,05 |
| SAFRAN 0.875 05-27 | 2 764 160,49 |

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - | - |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Type d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--------------------|-----------------------------------|
| | |

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |
| Instruments financiers dérivés | |
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| - Revenus (***) | - N/A |
| - Autres revenus | - N/A |
| Total des revenus | - N/A |
| - Frais opérationnels directs | - N/A |
| - Frais opérationnels indirects | - N/A |
| - Autres frais | - N/A |
| Total des frais | - N/A |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

| Méthode de calcul du risque global | Portefeuille de référence | Type de calcul | Paramètres | | | | Limite | Niveaux de VaR sur la période | Niveau de levier indicatif * |
|------------------------------------|---------------------------|----------------|-------------------------|-------------------|------------------------|---|--|---|------------------------------|
| | | | Intervalle de confiance | Horizon | Pondération des séries | Demi-vie | | | |
| VaR relative | Refinitiv Europe CB | Monte Carlo | 99% | 1 mois (22 jours) | Exponentielle | 26 semaines pour la volatilité / 52 pour les corrélations | 2 fois la VaR du portefeuille de référence | Min : 3,63% Max : 5,38% Moyenne : 4,64% | 0,00% |

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

| R&Co Asset Management Exercice 2023 | Nombre de collaborateurs | Rémunération Totale | Rémunération Fixe | Rémunération Variable |
|--|-----------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|
| Population Totale | 156 | 17,6 | 11,5 | 6,1 |
| Population Régulée au titre de AIFM/UCITS | 38 | 7,4 | | |
| <i>dont Gérants et Analystes</i> | 28 | 5,8 | | |
| <i>dont Autre Population Régulée</i> | 10 | 1,6 | | |

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 91,41 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

En particulier, et en complément de ce qui précède, le produit financier promeut d'autres caractéristiques environnementales, sociales et/ ou de bonne gouvernance sur des thématiques plus spécifiques : l'intensité

carbone, la consommation d'eau, les controverses liées à la sécurité de l'information et des données, la présence de femmes aux Conseils d'Administration et les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateurs de durabilité | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Note ESG (/10) | 7,7 | 7,58 |
| Note E (/10) | 7,35 | 6,99 |
| Note S (/10) | 5,2 | 5,1 |
| Note G (/10) | 6,6 | 6,9 |
| Femmes au conseil d'administration (%) | 43% | 41% |
| Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires) | 107 | 141 |
| Catégories de transition « Asset stranding » (%) | 0% | 0% |
| Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%) | 58% | 57% |
| Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%) | 30% | 24% |
| Part verte (%) | 6% | N/A |

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 91,41% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 84,11% ont contribué à un objectif environnemental, et 83,43% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 5,77%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés
 - Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)
- o Emetteurs souverains :
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--|--|------------|---------------|
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 1 | 7 516,1 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 2 | 1 574,2 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 3 | 44 352,4 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 12 | 9 090,4 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 123 | 53 442,8 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 1 | 71,9 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 2 | 15,1 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 3 | 424,0 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 12 | 86,9 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 123 | 510,9 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone scope 123 | 781,5 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | 5,1 | % |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | 66,8 | % |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur A | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur B | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur C | 0,3 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur D | 2,9 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur E | 4,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur F | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur G | 0,1 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur H | 2,7 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur L | 0,3 | GWH/ MEUR |
| 7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | 0,0 | % |
| 8. Emissions dans l'eau | Emissions dans l'eau | 21,6 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de gestion des déchets dangereux | Ratio de gestion des déchets dangereux | 0,0 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | 0,0 | % |
| 11. Absence de processus et de | Absence de processus et de | 0,1 | % |

| | | | |
|--|--|-------|-------------------------|
| mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | | |
| 12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | 7,0 | % |
| 13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | 42,7 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | 0,0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 173,8 | TCO2/ MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | 0,0 | en nombre |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | 0,0 | % |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | 0,0 | % |
| 4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | 34,3 | % |
| 15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | 3,5 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

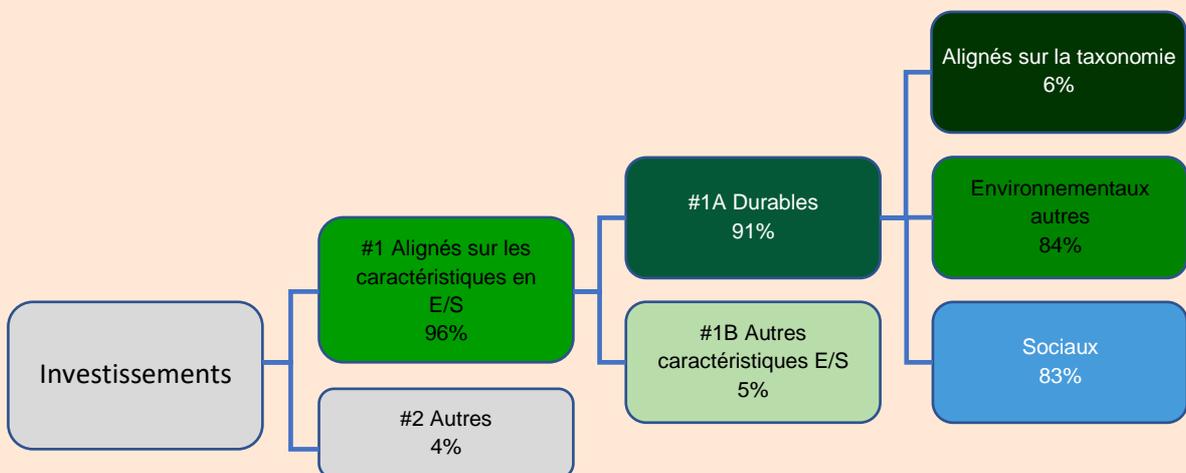
| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---------------------------------------|------------------------------|------------|------------------|
| Cellnex Telecom Sa 0 1/2 07/05/28 CV | Télécommunications | 3,71 % | Espagne |
| Amadeus It Group Sa 1 1/2 04/09/25 CV | Technologie | 3,38 % | Espagne |
| Prysmian Spa 0 02/02/26 CV | Biens & Services Industriels | 3,33 % | Italie |
| Safran Sa 0 04/01/28 CV | Biens & Services Industriels | 3,07 % | France |
| Schneider Electric Se 0 06/15/26 CV | Biens & Services Industriels | 2,68 % | France |
| Deutsche Lufthansa Ag 2 11/17/25 CV | Loisir-Voyage | 2,65 % | Allemagne |
| Bnp Paribas 0 05/13/25 CV | Banque | 2,63 % | France |
| Edenred Se 0 06/14/28 CV | Biens & Services Industriels | 2,60 % | France |
| Stmicroelectronics Nv 0 08/04/27 CV | Technologie | 2,59 % | France |
| Umicore Sa 0 06/23/25 CV | Chimie | 2,56 % | Autres Zone Euro |
| Leg Immobilien Se 0 7/8 09/01/25 CV | Immobilier | 2,49 % | Allemagne |
| Zalando Se 0 5/8 08/06/27 CV | Distribution | 2,42 % | Allemagne |
| Just Eat Takeaway 2 1/4 01/25/24 CV | Distribution | 2,39 % | Pays-Bas |
| Wendel Se 2 5/8 03/27/26 CV | Biens & Services Industriels | 2,27 % | France |
| Dufry One Bv 0 3/4 03/30/26 CV | Distribution | 2,22 % | Pays-Bas |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|------------------------------|------------|
| Biens & Services Industriels | 25,66 % |
| Distribution | 16,25 % |
| Technologie | 7,36 % |
| Loisir-Voyage | 7,35 % |
| Télécommunications | 7,06 % |
| Services publics | 5,39 % |
| Santé | 4,83 % |
| Immobilier | 4,62 % |
| Biens personnels & ménagers | 4,40 % |
| Alimentation | 4,36 % |
| Chimie | 4,19 % |
| Banque | 2,63 % |

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

| | |
|---------------------|--------|
| Automobile | 1,62 % |
| Construction | 1,43 % |
| Energie | 0,99 % |
| Produits de base | 0,72 % |
| Liquidités & Autres | 0,20 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

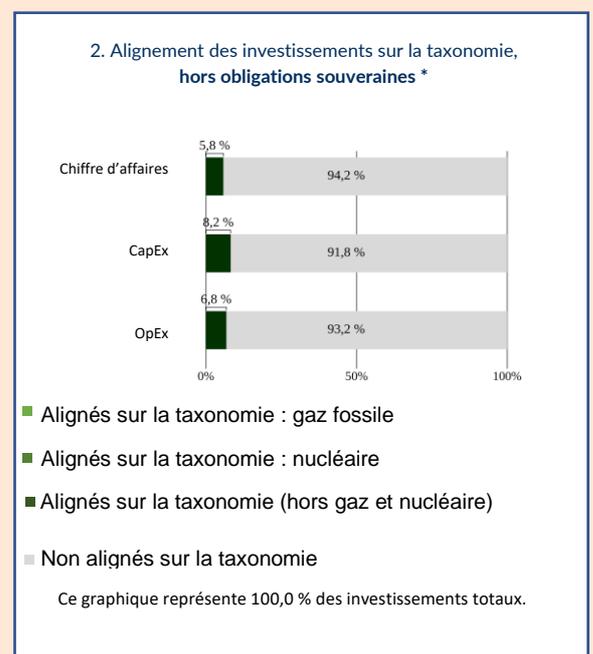
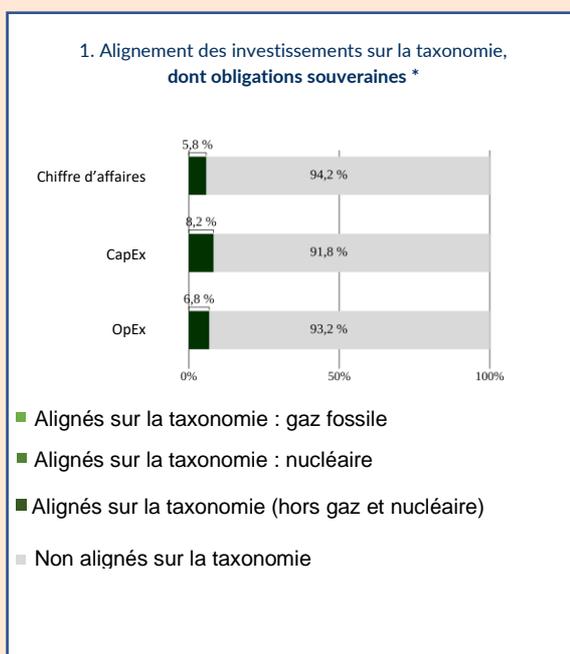
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,28% et de 2,82% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 5,77%.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 84,11% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 83,43% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



R-co 4Change Convertibles Europe C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7.7**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **7.1**

Taux de couverture

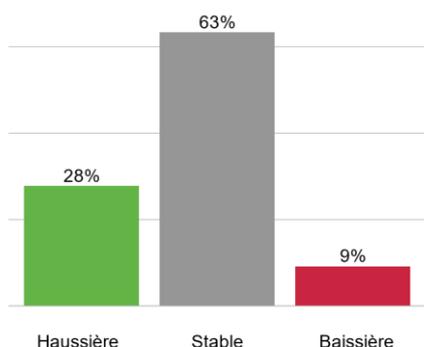
Nombre de titres détenus 71

Nombre de titres notés 65



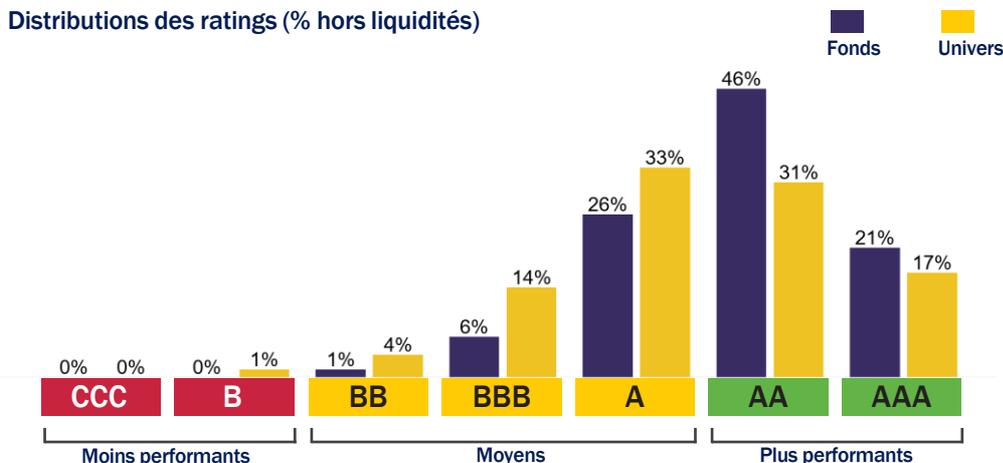
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

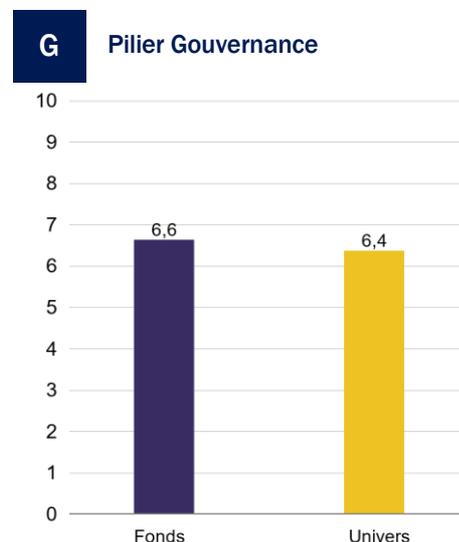
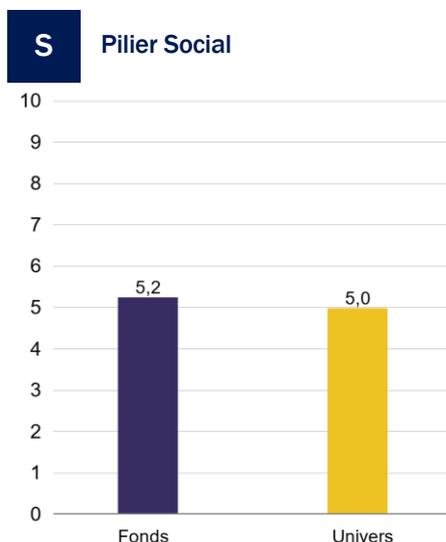
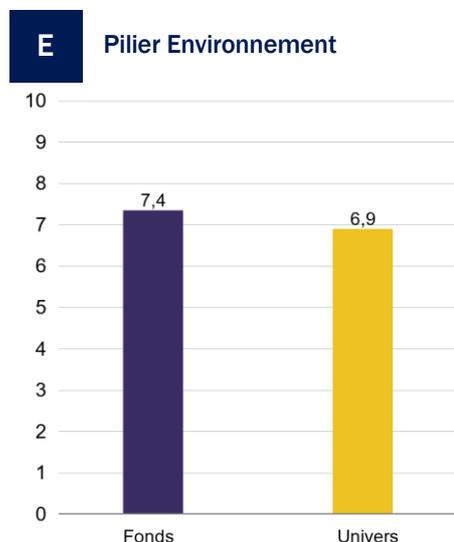
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|---|------|--------|-------|--------|-------|
| Biens de consommation | 8.4% | 0.0% | - | - | - | - | 20.2% | 79.8% | - |
| Energie | 3.9% | 41.8% | - | - | - | - | 25.5% | 32.7% | - |
| Financières | 15.6% | 13.8% | - | - | 2.9% | - | 18.6% | 45.5% | 19.2% |
| Industrie | 22.5% | - | - | - | - | 6.4% | 40.8% | 38.5% | 14.2% |
| Matériaux de base | 3.3% | - | - | - | - | - | 21.9% | - | 78.1% |
| Santé | 4.9% | - | - | - | - | 34.9% | 65.1% | - | - |
| Services aux collectivités | 4.2% | - | - | - | - | - | 48.4% | 11.3% | 40.3% |
| Services aux consommateurs | 25.5% | - | - | - | 2.8% | 7.0% | 16.4% | 55.5% | 18.3% |
| Technologie | 10.3% | - | - | - | - | - | - | 54.3% | 45.7% |
| Télécommunications | 1.3% | - | - | - | - | 100.0% | - | - | - |
| OPCVM | 0.2% | - | - | - | - | - | - | 100.0% | - |

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

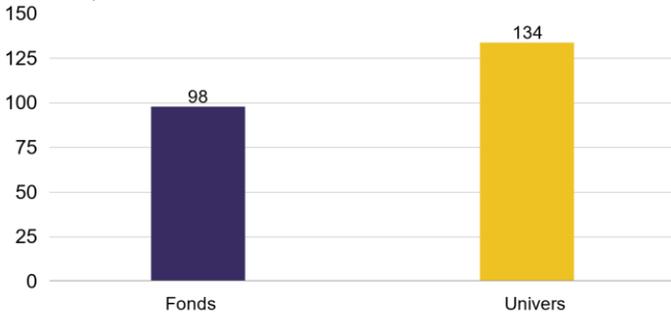
96%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-36

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

| Emetteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|--|
| Services aux consommateurs | 26,5% | 44,1 | 45% |
| Services aux collectivités | 4,3% | 21,4 | 22% |
| Financières | 14,0% | 9,7 | 10% |
| Top 3 | 44,9% | 75,2 | 77% |

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

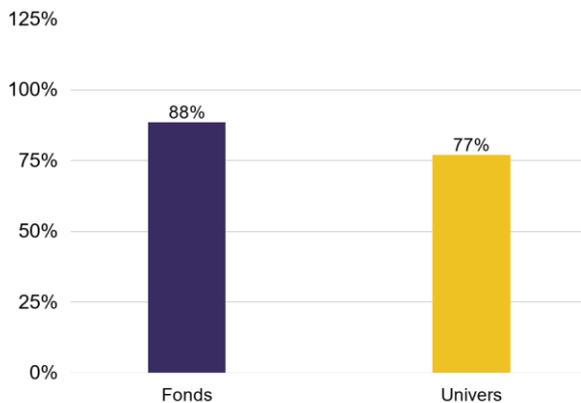
| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (MtCO2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|--------------------------|--------------|------------|---------|---|-----------------------------|-------------------|--|
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG | 2,8% | AA | 7,5 | 7,5 | 23,3 | 18,6 | 19,0% |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT SA | 2,1% | A | 5,5 | 5,2 | 33,6 | 15,4 | 15,7% |
| ACCOR SA | 2,0% | A | 5,9 | 7,2 | 2,9 | 13,1 | 13,4% |
| LEG IMMOBILIEN SE | 3,1% | AAA | 4,3 | 7,0 | 0,3 | 7,6 | 7,8% |
| INTL CONSOLIDATED AIRLIN | 0,9% | BBB | 4,7 | 6,2 | 21,2 | 7,4 | 7,5% |
| Top 5 | 10,9% | | | | 81,4 | 62,1 | 63,5% |

Note

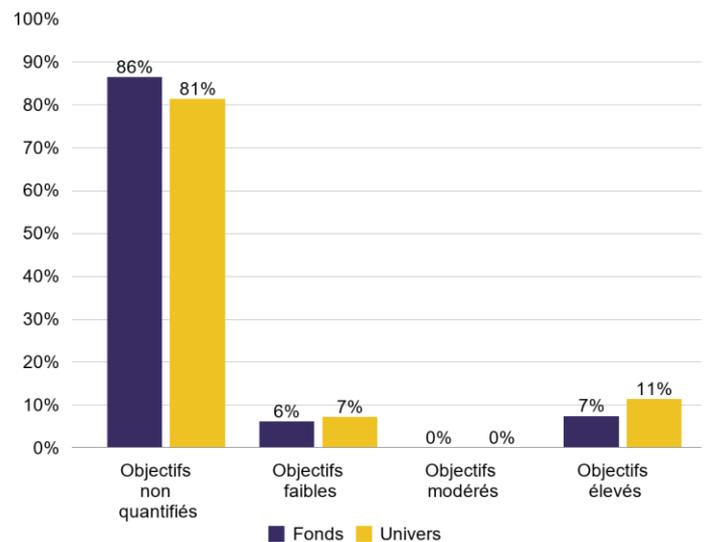
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

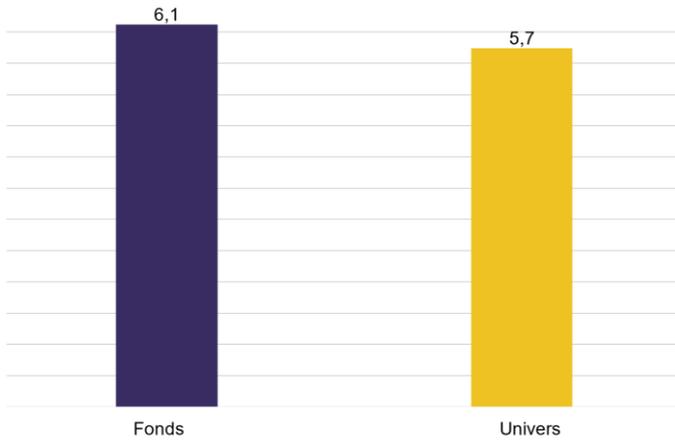


Transition vers une économie bas carbone

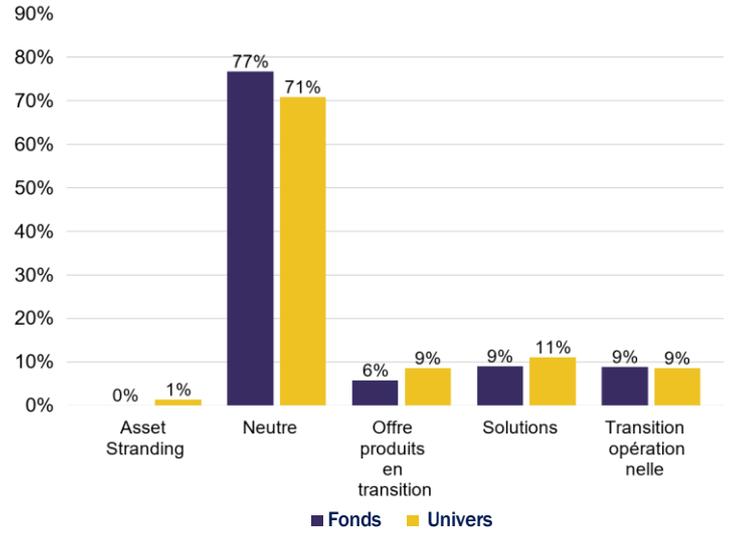
Taux de couverture :

93%

Score de transition vers une économie bas carbone

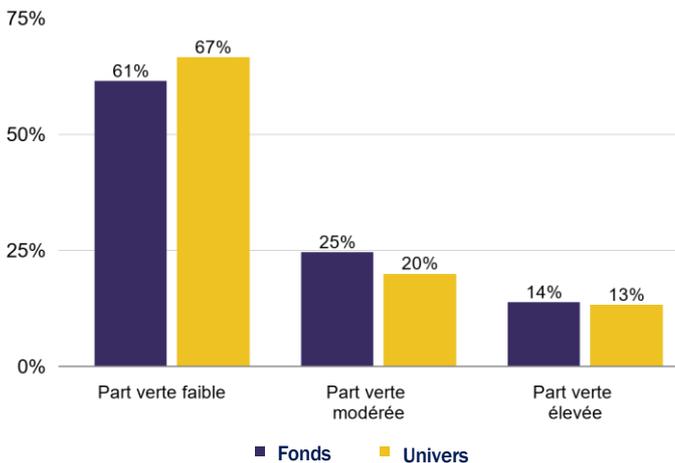


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

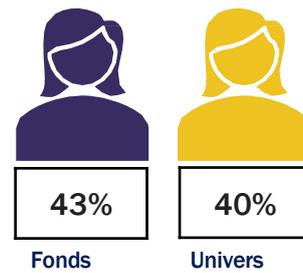


*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



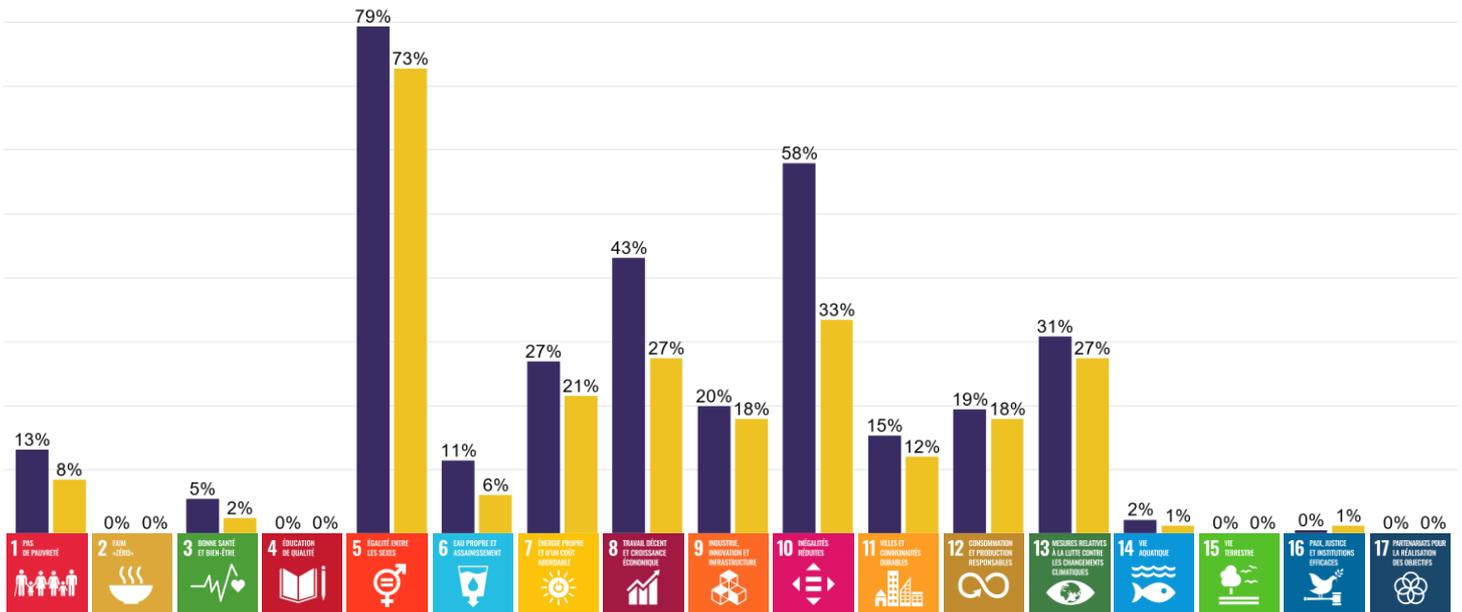
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable

Fonds Univers



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1 PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

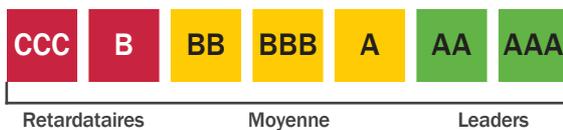
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 VIE AQUATIQUE** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 VIE TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

| Rating | Score final industrie /10 |
|--------|---------------------------|
| AAA | 8.6 - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

R-co 4Change Convertibles Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

R-co 4Change Convertibles Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co 4Change Convertibles Europe et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 13 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

| V A L E U R | STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE | QUANTITE ET EXPR. QUANTITE | DEV COT | P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS | DATE COTA | COURS VALEUR | I F | <-----> PRIX REVIENT TOTA | Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE | <-----> COUPON COURU TOTA | PRCT PLUS OU MOINS VAL ACT NET |
|-------------|------------------------------|-------------------------------|------------|-----------------------------------|--------------|-----------------|--------|------------------------------|--|------------------------------|--------------------------------------|
|-------------|------------------------------|-------------------------------|------------|-----------------------------------|--------------|-----------------|--------|------------------------------|--|------------------------------|--------------------------------------|

0 - Actions & Valeurs assimilées

Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé

Actions & valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as

DEVISE VALEUR : EUR EURO

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------|-------------|-------|-------|------------|--------|---|--------------|------------|------|---------------|------|
| FR0000184798 | ORPEA | 31,192,739. | P EUR | 0.063 | M 29/12/23 | 0.0169 | T | 1,964,244.99 | 527,157.29 | 0.00 | -1,437,087.70 | 0.48 |
|--------------|-------|-------------|-------|-------|------------|--------|---|--------------|------------|------|---------------|------|

I - Obligations & Valeurs assimilées

Obligations & valeurs assimilées négociés sur un marché réglementé

Obligations convertibles négo. sur un marché regl.

DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---------------------|--------------|-------|---------|------------|---------|---|--------------|--------------|----------|------------|------|
| CH1105195684 | DUFOR ON 0.75 03-26 | (DEM) 300326 | M CHF | 97.6465 | % 29/12/23 | 94.3875 | 4 | 2,199,140.27 | 2,441,594.06 | 5,001.61 | 237,452.18 | 2.22 |
|--------------|---------------------|--------------|-------|---------|------------|---------|---|--------------|--------------|----------|------------|------|

DEVISE VALEUR : EUR EURO

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------|----------------------|--------------|-------|----------|------------|----------|---|--------------|--------------|-----------|---------------|------|
| FR0013521085 | ACCOR 0.7 12-27 | (UST) 071227 | P EUR | 51.8249 | M 29/12/23 | 48.021 | 4 | 2,280,293.87 | 2,112,924.00 | 890.88 | -168,260.75 | 1.92 |
| XS2154448059 | AMAD CM 1.5 04-25 | (UST) 090425 | M EUR | 126.908 | % 29/12/23 | 123.3155 | 4 | 3,807,240.91 | 3,710,038.77 | 10,573.77 | -107,775.91 | 3.38 |
| XS2308171383 | AMER MOVI ZCP 03-24 | (999) 020324 | M EUR | 104.6829 | % 29/12/23 | 100.418 | 4 | 1,465,560.00 | 1,405,852.00 | 0.00 | -59,708.00 | 1.28 |
| FR0013457942 | ATOS SE ZCP 11-24 | (999) 061124 | M EUR | 117.0987 | % 29/12/23 | 80.6295 | 4 | 1,053,888.14 | 725,665.50 | 0.00 | -328,222.64 | 0.66 |
| XS2354329190 | BASI FI 1.5 06-28 | (UST) 170628 | M EUR | 91.88 | % 29/12/23 | 90.6205 | 4 | 1,378,200.00 | 1,360,352.58 | 1,045.08 | -18,892.50 | 1.24 |
| FR00140080H3 | BNP PAR ZCP 05-25 | (999) 130525 | M EUR | 112.6513 | % 29/12/23 | 120.3235 | 4 | 2,703,630.72 | 2,887,764.00 | 0.00 | 184,133.28 | 2.63 |
| XS2021212332 | CELL TE 0.5 07-28 | (366) 050728 | M EUR | 120.2627 | % 29/12/23 | 106.862 | 4 | 4,569,981.53 | 4,070,204.09 | 9,448.09 | -509,225.53 | 3.71 |
| XS2257580857 | CELL TE 0.75 11-31 | (366) 201131 | M EUR | 79.0975 | % 29/12/23 | 83.44 | 4 | 632,780.00 | 668,241.31 | 721.31 | 34,740.00 | 0.61 |
| XS2597741102 | CELL TE 2.125 08-30 | (366) 110830 | M EUR | 100. | % 29/12/23 | 103.049 | 4 | 900,000.00 | 935,017.84 | 7,576.84 | 27,441.00 | 0.85 |
| FR0014005A04 | CLARIANE 1.875 PERP | (999) 311299 | P EUR | 44.28 | M 29/12/23 | 25.167 | 4 | 1,180,460.52 | 670,927.05 | 6,886.02 | -516,419.49 | 0.61 |
| DE000A3H2UK7 | DEUT LU 2.0 11-25 | (UST) 171125 | M EUR | 107.6563 | % 29/12/23 | 107.6145 | 4 | 2,906,720.00 | 2,912,564.03 | 6,972.53 | -1,128.50 | 2.65 |
| DE000A2G87D4 | DEUT PO 0.05 06-25 | (366) 300625 | M EUR | 96.5859 | % 29/12/23 | 97.9805 | 4 | 1,448,788.24 | 1,469,750.53 | 43.03 | 20,919.26 | 1.34 |
| XS2339426004 | DIASORIN ZCP 05-28 | (999) 050528 | M EUR | 100. | % 29/12/23 | 82.5835 | 4 | 1,600,000.00 | 1,321,336.00 | 0.00 | -278,664.00 | 1.20 |
| FR0013444395 | EDENRED ZCP 09-24 | (999) 060924 | P EUR | 63.9785 | M 29/12/23 | 60.7545 | 4 | 831,720.00 | 789,808.50 | 0.00 | -41,911.50 | 0.72 |
| FR0014003YP6 | EDENRED ZCP 06-28 | (999) 140628 | P EUR | 63.6761 | M 29/12/23 | 66.2495 | 4 | 2,747,496.80 | 2,858,533.43 | 0.00 | 111,036.63 | 2.60 |
| FR001400AFJ9 | ELIS EX 2.25 09-29 | (366) 220929 | M EUR | 102.705 | % 29/12/23 | 128.885 | 4 | 821,640.00 | 1,036,145.57 | 5,065.57 | 209,440.00 | 0.94 |
| XS0997539274 | ESP SANT 3.125 18 CV | (UST) 021218 | M EUR | 106.2537 | % 06/10/17 | 0. | R | 4,993,925.00 | 0.00 | 0.00 | -4,993,925.00 | 0.00 |
| XS2591236315 | FAST AB 3.5 02-28 | (UST) 230228 | M EUR | 100. | % 29/12/23 | 124.2345 | 4 | 400,000.00 | 498,497.78 | 1,559.78 | 96,938.00 | 0.45 |
| FR0014002J02 | FNAC DA 0.25 03-27 | (366) 230327 | P EUR | 82.5797 | M 29/12/23 | 70.3025 | 4 | 1,816,752.49 | 1,546,655.00 | 3,421.64 | -273,519.13 | 1.41 |
| XS2590764127 | FOME EC 2.625 02-26 | (366) 240226 | M EUR | 102.1719 | % 29/12/23 | 100.072 | 4 | 1,839,095.00 | 1,841,814.49 | 40,518.49 | -37,799.00 | 1.68 |
| BE6339419812 | GROU BR 2.125 11-25 | (366) 291125 | M EUR | 99.9321 | % 29/12/23 | 97.3115 | 4 | 1,199,185.00 | 1,170,176.52 | 2,438.52 | -31,447.00 | 1.07 |
| DE000A289DA3 | HELL SE 0.75 05-25 | (UST) 130525 | M EUR | 110.446 | % 29/12/23 | 94.902 | 4 | 1,767,136.00 | 1,520,113.32 | 1,681.32 | -248,704.00 | 1.38 |
| XS2557565830 | IBER FI 0.8 12-27 | (UST) 071227 | M EUR | 98.9778 | % 29/12/23 | 100.976 | 4 | 1,781,600.00 | 1,818,630.30 | 1,062.30 | 35,968.00 | 1.66 |
| XS2343113101 | INTL CO 1.125 05-28 | (UST) 180528 | M EUR | 98.8125 | % 29/12/23 | 89.105 | 4 | 988,125.00 | 892,471.70 | 1,421.70 | -97,075.00 | 0.81 |
| XS2470870366 | JP MORG CH ZCP 04-25 | (999) 290425 | M EUR | 103.32 | % 29/12/23 | 111.197 | 4 | 619,920.00 | 667,182.00 | 0.00 | 47,262.00 | 0.61 |
| XS2296021798 | JUST EA 0.625 02-28 | (UST) 090228 | M EUR | 92.8898 | % 29/12/23 | 75.4465 | 4 | 1,857,795.00 | 1,513,923.21 | 4,993.21 | -348,865.00 | 1.38 |
| XS1940192039 | JUST EA 2.25 01-24 | (UST) 250124 | M EUR | 119.5414 | % 29/12/23 | 99.7875 | 4 | 3,108,077.14 | 2,620,227.72 | 25,752.72 | -513,602.14 | 2.39 |
| XS2630795404 | LAGF SC 3.5 06-28 | (UST) 080628 | M EUR | 100.5034 | % 29/12/23 | 98.3285 | 4 | 1,608,054.00 | 1,577,234.14 | 3,978.14 | -34,798.00 | 1.44 |
| DE000A289T23 | LEG IMM 0.4 06-28 | (UST) 300628 | M EUR | 79.5633 | % 29/12/23 | 86.1195 | 4 | 477,380.00 | 517,838.74 | 1,121.74 | 39,337.00 | 0.47 |
| DE000A2GSDH2 | LEG IMM 0.875 09-25 | (EXA) 010925 | M EUR | 119.829 | % 29/12/23 | 97.304 | 4 | 3,355,210.74 | 2,732,812.55 | 8,300.55 | -630,698.74 | 2.49 |
| DE000A2YPE76 | MTU AER 0.05 03-27 | (366) 180327 | M EUR | 87.1153 | % 29/12/23 | 89.357 | 4 | 1,306,730.00 | 1,340,951.31 | 596.31 | 33,625.00 | 1.22 |
| FR0013515707 | NEOEN 2.0 06-25 | (EUR) 020625 | P EUR | 49.0218 | M 29/12/23 | 45.9035 | 4 | 686,305.60 | 642,649.00 | 970.20 | -44,626.80 | 0.59 |
| FR001400CMS2 | NEOEN 2.875 09-27 | (UST) 140927 | M EUR | 101.1638 | % 29/12/23 | 93.459 | 4 | 809,310.00 | 754,685.74 | 7,013.74 | -61,638.00 | 0.69 |

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

| V A L E U R | STATUTS VAL/LIGNE | DOSSIER | QUANTITE ET EXPR. QUANTITE | DEV COT | P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS | DATE COTA | COURS VALEUR | I F | Devise du portefeuille | | | | PRCT ACT NET | |
|--|----------------------|--------------|-------------------------------|------------|-----------------------------------|--------------|-----------------|--------|------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------|-------|
| | | | | | | | | | <-----> PRIX REVIENT TOTA | VALEUR BOURSIERE | COUPON COURU TOTA | -----> PLUS OU MOINS VAL | | |
| XS2161819722 NEXI 1.75 04-27 | | (UST) 240427 | 2,500,000. | M EUR | 115.4017 | % 29/12/23 | 93.155 | 4 | 2,885,042.00 | 2,337,362.02 | 8,487.02 | -556,167.00 | 2.13 | |
| XS2305842903 NEXI ZCP 02-28 | | (999) 240228 | 800,000. | M EUR | 100.015 | % 29/12/23 | 86.8695 | 4 | 800,120.00 | 694,956.00 | 0.00 | -105,164.00 | 0.63 | |
| FR0013321429 NEXITY 0.25 03-25 | | (EUR) 020325 | 18,060. | P EUR | 61.9702 | M 29/12/23 | 63.6575 | 4 | 1,119,182.67 | 1,149,654.45 | 1,011.17 | 29,460.61 | 1.05 | |
| FR0014002ZE9 NEXITY 0.875 04-28 | | (UST) 190428 | 30,000. | P EUR | 59.81 | M 29/12/23 | 39.859 | 4 | 1,794,300.00 | 1,195,770.00 | 3,045.65 | -601,575.65 | 1.09 | |
| FR0013246147 ORPAR ZCP 06-24 | | (999) 200624 | 200,000. | M EUR | 102.22 | % 29/12/23 | 100.2865 | 4 | 204,440.00 | 200,573.00 | 0.00 | -3,867.00 | 0.18 | |
| XS2276552598 PIRELLI C ZCP 12-25 | | (999) 221225 | 1,800,000. | M EUR | 108.294 | % 29/12/23 | 98.967 | 4 | 1,949,291.25 | 1,781,406.00 | 0.00 | -167,885.25 | 1.62 | |
| XS2294704007 PRYS 0.0 02-26 | | (366) 020226 | 3,300,000. | M EUR | 103.9816 | % 29/12/23 | 110.6555 | 4 | 3,431,391.18 | 3,651,631.50 | 0.00 | 220,240.32 | 3.33 | |
| DE000A3E44N7 RAG STIF ZCP 06-26 | | (999) 170626 | 1,900,000. | M EUR | 101.3376 | % 29/12/23 | 93.8585 | 4 | 1,925,415.26 | 1,783,311.50 | 0.00 | -142,103.76 | 1.62 | |
| DE000A30V8S3 RHEI AG 1.875 02-28 | | (UST) 070228 | 600,000. | M EUR | 105.6967 | % 29/12/23 | 111.5765 | 4 | 634,180.00 | 674,014.03 | 4,555.03 | 35,279.00 | 0.61 | |
| DE000A30V8T1 RHEI AG 2.25 02-30 | | (UST) 070230 | 1,400,000. | M EUR | 106.4643 | % 29/12/23 | 114.3015 | 4 | 1,490,500.00 | 1,612,975.08 | 12,754.08 | 109,721.00 | 1.47 | |
| FR0013513041 SAFRAN 0.875 05-27 | | (366) 150527 | 10,000. | P EUR | 127.4566 | M 29/12/23 | 163.6475 | 4 | 1,274,566.28 | 1,636,475.00 | 5,899.42 | 356,009.30 | 1.49 | |
| FR0014003Z32 SAFRAN ZCP 04-28 | | (999) 010428 | 18,000. | P EUR | 173.3792 | M 29/12/23 | 187.123 | 4 | 3,120,825.00 | 3,368,214.00 | 0.00 | 247,389.00 | 3.07 | |
| XS2677538493 SAIPEM 2.875 09-29 | | (UST) 110929 | 1,000,000. | M EUR | 103.328 | % 29/12/23 | 107.724 | 4 | 1,033,280.00 | 1,086,244.12 | 9,004.12 | 43,960.00 | 0.99 | |
| FR00140000G2 SCHN EL 0.0 06-26 | | (366) 150626 | 15,000. | P EUR | 197.2961 | M 29/12/23 | 195.9275 | 4 | 2,959,440.94 | 2,938,912.50 | 0.00 | -20,528.44 | 2.68 | |
| FR001400M9F9 SCHN EL 1.97 11-30 | | (UST) 271130 | 500,000. | M EUR | 102.24 | % 29/12/23 | 108.0905 | 4 | 511,200.00 | 541,453.74 | 1,001.24 | 29,252.50 | 0.49 | |
| FR0013520681 SELE SARL ZCP 06-25 | | (999) 250625 | 6. | P EUR | 117.6639 | % 29/12/23 | 94.3885 | 4 | 705,983.53 | 566,331.00 | 0.00 | -139,652.53 | 0.52 | |
| XS2693301124 SNAM 3.25 09-28 | | (UST) 290928 | 500,000. | M EUR | 101.55 | % 29/12/23 | 101.482 | 4 | 507,750.00 | 511,695.71 | 4,285.71 | -340.00 | 0.47 | |
| FR001400F2K3 SPIE 2.0 01-28 | | (EUR) 170128 | 1,500,000. | M EUR | 102.1293 | % 29/12/23 | 104.052 | 4 | 1,531,940.00 | 1,574,613.33 | 13,833.33 | 28,840.00 | 1.43 | |
| FR0010849075 STS GROUP 8%02/16 CV | | (366) 150216 | 340. | P EUR | 3174.1906 | M 24/05/22 | 0. | R | 1,079,224.80 | 0.00 | 0.00 | -1,079,224.80 | 0.00 | |
| DE000A3E46Y9 TAG IMM 0.625 08-26 | | (UST) 270826 | 1,500,000. | M EUR | 85.7733 | % 29/12/23 | 87.9375 | 4 | 1,286,600.00 | 1,322,348.85 | 3,286.35 | 32,462.50 | 1.20 | |
| DE000A3E5KG2 TUI AG 5.0 04-28 | | (UST) 160428 | 800,000. | M EUR | 89.9425 | % 29/12/23 | 97.59 | 4 | 719,540.00 | 789,353.88 | 8,633.88 | 61,180.00 | 0.72 | |
| FR001400DV38 UBIS EN 2.375 11-28 | | (366) 151128 | 1,000,000. | M EUR | 101.0177 | % 29/12/23 | 97.936 | 4 | 1,010,177.00 | 982,539.64 | 3,179.64 | -30,817.00 | 0.90 | |
| FR001400MA32 UBIS EN 2.875 12-31 | | (UST) 051231 | 1,000,000. | M EUR | 95.092 | % 29/12/23 | 92.9605 | 4 | 950,920.00 | 931,883.01 | 2,278.01 | -21,315.00 | 0.85 | |
| BE6322623669 UMI CORE ZCP 06-25 | | (999) 230625 | 3,000,000. | M EUR | 107.0204 | % 29/12/23 | 93.838 | 4 | 3,210,613.24 | 2,815,140.00 | 0.00 | -395,473.24 | 2.56 | |
| FR0013444148 VEOL ENVI ZCP 01-25 | | (999) 010125 | 70,000. | P EUR | 31.8873 | M 29/12/23 | 31.214 | 4 | 2,232,108.89 | 2,184,980.00 | 0.00 | -47,128.89 | 1.99 | |
| AT0000A33R11 VOES AG 2.75 04-28 | | (UST) 280428 | 800,000. | M EUR | 100.3815 | % 29/12/23 | 98.459 | 4 | 803,051.75 | 791,699.32 | 4,027.32 | -15,379.75 | 0.72 | |
| FR001400GVBO WENDEL 2.625 03-26 | | (366) 270326 | 2,500,000. | M EUR | 98.3935 | % 29/12/23 | 97.5165 | 4 | 2,459,837.00 | 2,488,476.02 | 50,563.52 | -21,924.50 | 2.27 | |
| DE000A3E4597 ZALA SE 0.625 08-27 | | (366) 060827 | 3,100,000. | M EUR | 119.7765 | % 29/12/23 | 85.3825 | 4 | 3,713,072.43 | 2,654,798.07 | 7,940.57 | -1,066,214.93 | 2.42 | |
| SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | CUMUL (EUR) | 104,286,994.92 | 92,857,800.49 | 297,839.54 | -11,727,033.97 | 84.59 |
| DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING | | | | | | | | | | | | | | |
| XS2190455811 OCAD GR 0.75 01-27 | | (366) 180127 | 2,200,000. | M GBP | 106.3735 | % 29/12/23 | 78.661 | 4 | 2,588,681.04 | 2,005,864.32 | 8,816.26 | -591,632.98 | 1.83 | |
| XS2339232147 WH SMIT 1.625 05-26 | | (UST) 070526 | 1,500,000. | M GBP | 97.484 | % 29/12/23 | 90.8515 | 4 | 1,717,053.19 | 1,577,046.29 | 4,404.78 | -144,411.68 | 1.44 | |
| SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | CUMUL (EUR) | 4,305,734.23 | 3,582,910.61 | 13,221.04 | -736,044.66 | 3.26 |
| DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US | | | | | | | | | | | | | | |
| FR0013326204 CARREFOUR ZCP 03-24 | | (999) 270324 | 2,200,000. | M USD | 92.4926 | % 29/12/23 | 98.408 | 4 | 1,773,516.33 | 1,959,875.07 | 0.00 | 186,358.74 | 1.79 | |
| XS1908221507 QIAG NV 1.0 11-24 | | (EUR) 131124 | 1,400,000. | M USD | 113.2214 | % 29/12/23 | 102.848 | 4 | 1,403,237.72 | 1,305,224.68 | 1,760.23 | -99,773.27 | 1.19 | |
| DE000A286LPO QIAGEN NV ZCP 12-27 | | (366) 171227 | 1,800,000. | M USD | 98.7252 | % 29/12/23 | 90.524 | 4 | 1,544,632.48 | 1,475,066.31 | 0.00 | -69,566.17 | 1.34 | |
| XS2211997155 STMI NV ZCP 08-25 | | (999) 040825 | 1,400,000. | M USD | 120.1494 | % 29/12/23 | 120.871 | 4 | 1,425,880.63 | 1,531,882.50 | 0.00 | 106,001.87 | 1.40 | |
| XS2211997239 STMI NV ZCP 08-27 | | (999) 040827 | 2,600,000. | M USD | 115.7704 | % 29/12/23 | 120.677 | 4 | 2,699,249.09 | 2,840,358.48 | 0.00 | 141,109.39 | 2.59 | |
| SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | CUMUL (EUR) | 8,846,516.25 | 9,112,407.04 | 1,760.23 | 264,130.56 | 8.30 |

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

| V A L E U R | STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE | QUANTITE ET EXPR. QUANTITE | DEV COT | P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS | DATE COTA | COURS VALEUR | I F | <-----> PRIX REVIENT TOTA | Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE | COUPON COURU TOTA | >-----> PLUS OU MOINS VAL | PRCT ACT NET | |
|---|------------------------------|-------------------------------|------------|-------------------------------------|--------------|-----------------|--------|------------------------------|--|-------------------|------------------------------|-----------------|--------|
| III - Titres d'OPCVM | | | | | | | | | | | | | |
| OPCVM européens coordonnés et assimilables | | | | | | | | | | | | | |
| DEVISE VALEUR : EUR EURO | | | | | | | | | | | | | |
| FR0007442496 | RMM COURT TERME C | 53. | P EUR | 4043.0417 | M 29/12/23 | 4043.62 | 5 | 214,281.21 | 214,311.86 | 0.00 | 30.65 | 0.20 | |
| VIII - TRESORERIE | | | | | | | | | | | | | |
| Dettes et créances | | | | | | | | | | | | | |
| Frais de gestion | | | | | | | | | | | | | |
| DEVISE VALEUR : EUR EURO | | | | | | | | | | | | | |
| FGPVFC1EUR | Frais de Gest. Fixe | -108,321.71 | EUR | 1. | 29/12/23 | 1. | | -108,321.71 | -108,321.71 | 0.00 | 0.00 | -0.10 | |
| FGPVFC2EUR | Frais de Gest. Fixe | -5,998.28 | EUR | 1. | 29/12/23 | 1. | | -5,998.28 | -5,998.28 | 0.00 | 0.00 | -0.01 | |
| FGPVFC4EUR | Frais de Gest. Fixe | -39.67 | EUR | 1. | 29/12/23 | 1. | | -39.67 | -39.67 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | |
| FGPVFC8EUR | Frais de Gest. Fixe | -900.72 | EUR | 1. | 29/12/23 | 1. | | -900.72 | -900.72 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | |
| SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | CUMUL (EUR) | -115,260.38 | -115,260.38 | 0.00 | 0.00 | -0.11 |
| Disponibilités | | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs en france | | | | | | | | | | | | | |
| DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE | | | | | | | | | | | | | |
| BQRCCHF | ROTHSCHILD MM | 12,084.92 | CHF | 1.0387665 | 29/12/23 | 1.07561579 | | 12,553.41 | 12,998.73 | 0.00 | 445.32 | 0.01 | |
| DEVISE VALEUR : EUR EURO | | | | | | | | | | | | | |
| BQRCEUR | ROTHSCHILD MM | 1,083,442.38 | EUR | 1. | 29/12/23 | 1. | | 1,083,442.38 | 1,083,442.38 | 0.00 | 0.00 | 0.99 | |
| DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING | | | | | | | | | | | | | |
| BQRCGBP | ROTHSCHILD MM | 23,187.23 | GBP | 1.15752421 | 29/12/23 | 1.1540015 | | 26,839.78 | 26,758.10 | 0.00 | -81.68 | 0.02 | |
| DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US | | | | | | | | | | | | | |
| BQRCUSD | ROTHSCHILD MM | 30,476.57 | USD | 0.93641279 | 29/12/23 | 0.90526411 | | 28,538.65 | 27,589.35 | 0.00 | -949.30 | 0.03 | |
| Avoirs en france | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | CUMUL (EUR) | 1,151,374.22 | 1,150,788.56 | 0.00 | -585.66 | 1.05 |
| VIII - TRESORERIE | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | CUMUL (EUR) | 1,036,113.84 | 1,035,528.18 | 0.00 | -585.66 | 0.94 |
| PORTEFEUILLE : R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE (729) | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | (EUR) | 122,853,025.71 | 109,771,709.53 | 317,822.42 | -13,399,138.60 | 100.00 |

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 108,736,181.35

Frais de gestion du jour

| | | |
|-----------------------|---------|-----|
| Frais de Gest. Fixe : | 3,745.3 | EUR |
| Frais de Gest. Fixe : | 208.39 | EUR |
| Frais de Gest. Fixe : | 31.27 | EUR |
| Frais de Gest. Fixe : | 1.38 | EUR |

Frais de gestion charge Entreprise

| | | |
|-----------------|---------|-----|
| FRAIS MAXIMUM : | 3,745.3 | EUR |
| FRAIS MAXIMUM : | 208.39 | EUR |
| FRAIS MAXIMUM : | 1.38 | EUR |
| FRAIS MAXIMUM : | 31.27 | EUR |

| Part | Devise | Actif net | Nombre de parts | Valeur liquidative | Coefficient | Coeff resultat | Change | Prix std Souscript. | Prix std Rachat |
|--|--------|---------------|-----------------|--------------------|-----------------|----------------|--------|---------------------|-----------------|
| C1 FR0007009139 R-CO 4CH CVS E C EUR EUR | | 97,641,519.17 | 385,428.4319 | 253.33 | 88.949802315686 | | | 264.73 | 241.93 |
| C2 FR0011415280 R-CO 4CH CV E IC EUR EUR | | 10,865,925.13 | 99.4691 | 109,239.20 | 9.898487490891 | | | 109,239.20 | 109,239.20 |
| C4 FR0011843952 R-CO 4CH CV E P EUR EUR | | 62,906.60 | 68.1367 | 923.24 | 0.0573059259 | | | 950.94 | 923.24 |
| C8 FR0013293982 R-CO 4CH CV E CL EUR EUR | | 1,201,358.63 | 4,615.4901 | 260.29 | 1.094404267523 | | | 268.10 | 260.29 |

Actif net total en EUR : 109,771,709.53

Precedente VL en date du 28/12/23 :

| | | | | | | |
|----|----------------------|------------|------------|-------|-------------|---------|
| C1 | R-CO 4CH CVS E C EUR | Prec. VL : | 253.15 | (EUR) | Variation : | +0.071% |
| C2 | R-CO 4CH CV E IC EUR | Prec. VL : | 109,159.42 | (EUR) | Variation : | +0.073% |
| C4 | R-CO 4CH CV E P EUR | Prec. VL : | 922.57 | (EUR) | Variation : | +0.073% |
| C8 | R-CO 4CH CV E CL EUR | Prec. VL : | 260.1 | (EUR) | Variation : | +0.073% |

VL theorique

| Part | Devise | Actif theorique | Valeur liquidative theorique |
|--------------------------------------|--------|-----------------|------------------------------|
| C1 FR0007009139 R-CO 4CH CVS E C EUR | EUR | 97,641,519.17 | 253.33 |
| C2 FR0011415280 R-CO 4CH CV E IC EUR | EUR | 10,865,925.13 | 109,239.20 |
| C4 FR0011843952 R-CO 4CH CV E P EUR | EUR | 62,906.60 | 923.24 |
| C8 FR0013293982 R-CO 4CH CV E CL EUR | EUR | 1,201,358.63 | 260.29 |

Actif theorique total en EUR : 109,771,709.53 (Sens collecte : EQU)

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TIBR Revenu taxable pour résidents Belges

Poids officiels et statuts en date du 01/05/23 :

Poids DD : 98.22 Statut DD : I

Poids DI : 99.98 Statut DI : M

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

COURS DES DEVICES UTILISEES

| | par la valorisation | | par l'inventaire | | par la valorisation précédente | variation | | |
|--------------------|---------------------|------------|------------------|----|--------------------------------|------------|----------|----------|
| Cours EUR en CHF : | 0.9297 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 0.9288 | cotation : | 28/12/23 | 0.0969 |
| Cours EUR en GBP : | 0.86655 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 0.86965 | cotation : | 28/12/23 | -0.35647 |
| Cours EUR en USD : | 1.10465 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 1.11055 | cotation : | 28/12/23 | -0.53127 |

COURS INVERSEES DES DEVICES UTILISEES

| | par la valorisation | | par l'inventaire | | par la valorisation précédente | | |
|--------------------|---------------------|------------|------------------|----|--------------------------------|------------|----------|
| Cours CHF en EUR : | 1.07561579 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 1.0766580534 | cotation : | 28/12/23 |
| Cours GBP en EUR : | 1.1540015002 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 1.1498878859 | cotation : | 28/12/23 |
| Cours USD en EUR : | 0.9052641108 | cotation : | 29/12/23 | 0. | 0.9004547296 | cotation : | 28/12/23 |

R-co 4Change Convertibles Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

R-co 4Change Convertibles Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP R-co 4Change Convertibles Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co 4Change Convertibles Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 108 736 181,35 | 102 898 980,75 |
| Actions et valeurs assimilées | 527 157,29 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 527 157,29 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 107 994 712,20 | 99 576 945,11 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 107 994 712,20 | 99 576 945,11 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 214 311,86 | 3 322 035,64 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 214 311,86 | 3 322 035,64 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 150 788,56 | 576 143,05 |
| Liquidités | 1 150 788,56 | 576 143,05 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 109 886 969,91 | 103 475 123,80 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 111 418 216,53 | 104 009 263,36 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -1 474 437,13 | -860 753,40 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -172 069,87 | -580 236,25 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 109 771 709,53 | 102 568 273,71 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 115 260,38 | 898 344,68 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 115 260,38 | 898 344,68 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 8 505,41 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 8 505,41 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 109 886 969,91 | 103 475 123,80 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 18 194,05 | 11 205,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 1 228 570,19 | 900 530,16 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 1 246 764,24 | 911 735,16 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 448,66 | 1 925,19 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 448,66 | 1 925,19 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 1 246 315,58 | 909 809,97 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 1 410 726,13 | 1 508 534,61 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -164 410,55 | -598 724,64 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -7 659,32 | 18 488,39 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -172 069,87 | -580 236,25 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

| | Frais facturés | Assiette | Taux barème |
|---|---|------------------------------------|---|
| 1 | Frais de gestion (AIFM fees) | Actif net | Parts C EUR, C CHF H : 1.40% maximum Part IC EUR et IC CHF H: 0.70% maximum Parts CL EUR : 0.95% maximum Parts P EUR 2 et P CHF H : 0.80% maximum |
| 2 | Frais administratifs externes à la société de gestion | | |
| 3 | Frais indirects maximum : - frais de gestion - commissions : - souscription : - rachat | Actif net | Non applicable |
| 4 | Prestataires percevant des commissions de mouvements : Dépositaire : entre 0 % et 50 % Société de Gestion : entre 50 % et 100 % | Prélèvement sur chaque transaction | 0.03% sur les obligations françaises et étrangères 0,30% sur les Actions et les Obligations convertibles françaises 0.40% sur les Actions et les Obligations convertibles étrangères 0.50% de la prime sur les options sur actions et indices actions 30 € par contrat sur les futures en euro 60 € par contrat sur les futures hors euro 0,20 € par lot sur les options 100 € par transaction sur les swaps de taux |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Parts C EUR, IC EUR, C CHF H, IC CHF H, P EUR, et P CHF H : 15% de la surperformance annuelle nette de frais du FCP par rapport à celle de l'indice Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, selon la méthodologie décrite ci-dessous (*). Parts CL EUR : Néant |

Commission de surperformance :

L'OPCVM utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de l'OPCVM par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPCVM :
 - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices ;
 - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices ;
 - (iii) ou à défaut, au 1er janvier 202 ;

- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPCVM (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPCVM et le fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPCVM a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sousperformance (actif de l'OPCVM inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats de parts durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

A compter du 1er avril 2015 : Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---|------------------------------------|--|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 102 568 273,71 | 144 241 209,30 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 18 926 903,80 | 23 656 733,55 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -17 396 798,21 | -39 574 491,77 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 353 883,16 | 2 629 609,21 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -3 679 991,99 | -4 890 942,67 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | -18 200,00 |
| Frais de transactions | -18 765,13 | -24 693,55 |
| Différences de change | 44 025,58 | 1 619 941,68 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 8 138 639,16 | -24 472 117,40 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -14 911 061,73 | -23 049 700,89 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 23 049 700,89 | -1 422 416,51 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -164 410,55 | -598 724,64 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | -50,00 (**) | -50,00 (*) |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 109 771 709,53 | 102 568 273,71 |

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(**) 29/12/2023: Frais de certification annuelle d'un LEI: - 50 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 107 994 712,20 | 98,38 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 107 994 712,20 | 98,38 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|----------------|-------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 107 994 712,20 | 98,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 150 788,56 | 1,05 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|---------------|-------|---------------|-------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 5 985 954,79 | 5,45 | 3 021 271,68 | 2,75 | 45 787 579,88 | 41,71 | 45 717 018,13 | 41,65 | 7 482 887,72 | 6,82 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 150 788,56 | 1,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 CHF | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 9 112 407,04 | 8,30 | 3 582 910,61 | 3,26 | 2 441 594,06 | 2,22 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 27 589,35 | 0,03 | 26 758,10 | 0,02 | 12 998,73 | 0,01 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 0,00 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 115 260,38 |
| TOTAL DES DETTES | | 115 260,38 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -115 260,38 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|----------------|
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 76 185,9751 | 18 919 398,02 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -57 937,5690 | -14 365 197,69 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 18 248,4061 | 4 554 200,33 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 385 428,4319 | |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 284,3693 | -328 742,51 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 284,3693 | -328 742,51 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 4 615,4901 | |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,0700 | 7 505,78 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -25,5518 | -2 698 469,18 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -25,4818 | -2 690 963,40 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 99,4691 | |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -4,8838 | -4 388,83 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -4,8838 | -4 388,83 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 68,1367 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|--|--------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 320 326,90 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,40 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 13 091,10 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,95 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 76 794,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 513,79 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 214 311,86 |
| Instruments financiers à terme | FR0007442496 | RMM COURT TERME C | 214 311,86 |
| Total des titres du groupe | | | 214 311,86 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -172 069,87 | -580 236,25 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -172 069,87 | -580 236,25 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -223 896,60 | -586 616,16 |
| Total | -223 896,60 | -586 616,16 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------|------------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 2 512,09 | -2 768,13 |
| Total | 2 512,09 | -2 768,13 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|-----------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 49 091,51 | 9 169,30 |
| Total | 49 091,51 | 9 169,30 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 223,13 | -21,26 |
| Total | 223,13 | -21,26 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -1 474 437,13 | -860 753,40 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -1 474 437,13 | -860 753,40 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|--------------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 311 891,76 | -740 652,68 |
| Total | -1 311 891,76 | -740 652,68 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -16 112,64 | -12 137,19 |
| Total | -16 112,64 | -12 137,19 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -145 589,52 | -107 431,93 |
| Total | -145 589,52 | -107 431,93 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -843,21 | -531,60 |
| Total | -843,21 | -531,60 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 174 918 941,47 | 161 648 411,94 | 144 241 209,30 | 102 568 273,71 | 109 771 709,53 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 105 008 987,46 | 112 589 957,17 | 104 454 489,38 | 88 202 341,62 | 97 641 519,17 |
| Nombre de titres | 372 932,9878 | 395 158,9475 | 357 833,4692 | 367 180,0258 | 385 428,4319 |
| Valeur liquidative unitaire | 281,58 | 284,92 | 291,91 | 240,22 | 253,33 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -6,65 | 1,04 | 12,59 | -2,01 | -3,40 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -2,14 | -2,14 | -2,38 | -1,59 | -0,58 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 8 089 055,23 | 7 284 010,31 | 6 265 431,73 | 1 449 631,84 | 1 201 358,63 |
| Nombre de titres | 28 469,1385 | 25 220,1519 | 21 078,3352 | 5 899,8594 | 4 615,4901 |
| Valeur liquidative unitaire | 284,13 | 288,82 | 297,25 | 245,71 | 260,29 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -6,70 | 1,05 | 12,78 | -2,05 | -3,49 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,91 | -0,93 | -1,09 | -0,46 | 0,54 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 60 453 847,95 | 40 495 798,97 | 33 071 360,73 | 12 852 756,78 | 10 865 925,13 |
| Nombre de titres | 511,6637 | 336,3503 | 266,4256 | 124,9509 | 99,4691 |
| Valeur liquidative unitaire | 118 151,53 | 120 397,69 | 124 129,82 | 102 862,46 | 109 239,20 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2 782,77 | 438,09 | 5 333,20 | -859,79 | -1 463,66 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -96,01 | -101,33 | -238,88 | 73,38 | 493,53 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|--------------|--------------|------------|------------|------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLE S EUROPE P EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 1 367 050,83 | 1 278 645,49 | 449 927,46 | 63 543,47 | 62 906,60 |
| Nombre de titres | 1 363,7779 | 1 253,0342 | 428,0205 | 73,0205 | 68,1367 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 002,40 | 1 020,44 | 1 051,18 | 870,21 | 923,24 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -23,62 | 3,71 | 45,18 | -7,28 | -12,37 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -1,78 | -1,83 | -2,90 | -0,29 | 3,27 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| FRANCE | | | | |
| ORPEA | EUR | 31 192 739 | 527 157,29 | 0,48 |
| TOTAL FRANCE | | | 527 157,29 | 0,48 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 527 157,29 | 0,48 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 527 157,29 | 0,48 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV | EUR | 2 700 000 | 2 912 564,03 | 2,65 |
| DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25 | EUR | 1 500 000 | 1 469 750,53 | 1,34 |
| HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25 | EUR | 1 600 000 | 1 520 113,32 | 1,38 |
| LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28 | EUR | 600 000 | 517 838,74 | 0,47 |
| LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25 | EUR | 2 800 000 | 2 732 812,55 | 2,49 |
| MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27 | EUR | 1 500 000 | 1 340 951,31 | 1,22 |
| RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV | EUR | 1 900 000 | 1 783 311,50 | 1,63 |
| RHEINMETALL AG 1.875% 07-02-28 | EUR | 600 000 | 674 014,03 | 0,62 |
| RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30 | EUR | 1 400 000 | 1 612 975,08 | 1,47 |
| TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26 | EUR | 1 500 000 | 1 322 348,85 | 1,20 |
| TUI AG 5.0% 16-04-28 CV | EUR | 800 000 | 789 353,88 | 0,72 |
| ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV | EUR | 3 100 000 | 2 654 798,07 | 2,42 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 19 330 831,89 | 17,61 |
| AUTRICHE | | | | |
| VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28 | EUR | 800 000 | 791 699,32 | 0,72 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 791 699,32 | 0,72 |
| BELGIQUE | | | | |
| GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25 | EUR | 1 200 000 | 1 170 176,52 | 1,07 |
| UMICORE ZCP 23-06-25 CV | EUR | 3 000 000 | 2 815 140,00 | 2,56 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 3 985 316,52 | 3,63 |
| ESPAGNE | | | | |
| AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV | EUR | 3 000 000 | 3 710 038,77 | 3,38 |
| CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV | EUR | 3 800 000 | 4 070 204,09 | 3,70 |
| CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV | EUR | 800 000 | 668 241,31 | 0,61 |
| CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV | EUR | 900 000 | 935 017,84 | 0,85 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV | EUR | 1 800 000 | 1 818 630,30 | 1,66 |
| INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28 | EUR | 1 000 000 | 892 471,70 | 0,82 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 12 094 604,01 | 11,02 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25 | EUR | 600 000 | 667 182,00 | 0,61 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 667 182,00 | 0,61 |
| FRANCE | | | | |
| ACCOR 0.7% 07-12-27 CV | EUR | 44 000 | 2 112 924,00 | 1,93 |
| ATOS SE ZCP 06-11-24 CV | EUR | 900 000 | 725 665,50 | 0,67 |
| BNP PAR ZCP 13-05-25 CV | EUR | 2 400 000 | 2 887 764,00 | 2,63 |
| CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV | USD | 2 200 000 | 1 959 875,07 | 1,78 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|------------------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| CLARIANE 1.875% PERP CV | EUR | 26 659 | 670 927,05 | 0,61 |
| EDENRED ZCP 06-09-24 CV | EUR | 13 000 | 789 808,50 | 0,72 |
| EDENRED ZCP 14-06-28 CV | EUR | 43 148 | 2 858 533,43 | 2,61 |
| ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29 | EUR | 800 000 | 1 036 145,57 | 0,95 |
| FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV | EUR | 22 000 | 1 546 655,00 | 1,40 |
| NEOEN 2.0% 02-06-25 CV | EUR | 14 000 | 642 649,00 | 0,58 |
| NEOEN 2.875% 14-09-27 CV | EUR | 800 000 | 754 685,74 | 0,69 |
| NEXITY 0.25% 02-03-25 CV | EUR | 18 060 | 1 149 654,45 | 1,04 |
| NEXITY 0.875% 19-04-28 CV | EUR | 30 000 | 1 195 770,00 | 1,09 |
| ORPAR ZCP 20-06-24 CV | EUR | 200 000 | 200 573,00 | 0,18 |
| SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV | EUR | 10 000 | 1 636 475,00 | 1,49 |
| SAFRAN ZCP 01-04-28 CV | EUR | 18 000 | 3 368 214,00 | 3,06 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26 | EUR | 15 000 | 2 938 912,50 | 2,68 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV | EUR | 500 000 | 541 453,74 | 0,50 |
| SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV | EUR | 6 | 566 331,00 | 0,51 |
| SPIE 2.0% 17-01-28 CV | EUR | 1 500 000 | 1 574 613,33 | 1,43 |
| STS GROUP 8% 15/02/16 CONV. DEFAULT | EUR | 340 | 0,00 | 0,00 |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28 | EUR | 1 000 000 | 982 539,64 | 0,90 |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31 | EUR | 1 000 000 | 931 883,01 | 0,85 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25 | EUR | 70 000 | 2 184 980,00 | 1,99 |
| WENDEL 2.625% 27-03-26 CV | EUR | 2 500 000 | 2 488 476,02 | 2,27 |
| TOTAL FRANCE | | | 35 745 508,55 | 32,56 |
| ITALIE | | | | |
| DIASORIN ZCP 05-05-28 CV | EUR | 1 600 000 | 1 321 336,00 | 1,20 |
| NEXI 1.75% 24-04-27 CV | EUR | 2 500 000 | 2 337 362,02 | 2,13 |
| NEXI ZCP 24-02-28 CV | EUR | 800 000 | 694 956,00 | 0,63 |
| PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV | EUR | 1 800 000 | 1 781 406,00 | 1,63 |
| PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26 | EUR | 3 300 000 | 3 651 631,50 | 3,32 |
| SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV | EUR | 1 000 000 | 1 086 244,12 | 0,99 |
| SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN | EUR | 500 000 | 511 695,71 | 0,47 |
| TOTAL ITALIE | | | 11 384 631,35 | 10,37 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| ESPIRITO SANTO 3.125% 12/18 CV IN DEFAULT | EUR | 4 700 000 | 0,00 | 0,00 |
| LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV | EUR | 1 600 000 | 1 577 234,14 | 1,44 |
| OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23 | UNKN OWN_ CURR ENCY | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 1 577 234,14 | 1,44 |
| MEXIQUE | | | | |
| FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26 | EUR | 1 800 000 | 1 841 814,49 | 1,68 |
| TOTAL MEXIQUE | | | 1 841 814,49 | 1,68 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24 | EUR | 1 400 000 | 1 405 852,00 | 1,28 |
| BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV | EUR | 1 500 000 | 1 360 352,58 | 1,24 |
| DUFY ONE BV 0.75% 30-03-26 CV | CHF | 2 400 000 | 2 441 594,06 | 2,22 |
| JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28 | EUR | 2 000 000 | 1 513 923,21 | 1,38 |
| JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24 | EUR | 2 600 000 | 2 620 227,72 | 2,39 |
| QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV | USD | 1 400 000 | 1 305 224,68 | 1,19 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV | USD | 1 800 000 | 1 475 066,31 | 1,34 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 12 122 240,56 | 11,04 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| OCADO GROUP 0.75% 18-01-27 CV | GBP | 2 200 000 | 2 005 864,32 | 1,83 |
| WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV | GBP | 1 500 000 | 1 577 046,29 | 1,43 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 3 582 910,61 | 3,26 |
| SUEDE | | | | |
| FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28 | EUR | 400 000 | 498 497,78 | 0,46 |
| TOTAL SUEDE | | | 498 497,78 | 0,46 |
| SUISSE | | | | |
| STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25 | USD | 1 400 000 | 1 531 882,50 | 1,40 |
| STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27 | USD | 2 600 000 | 2 840 358,48 | 2,58 |
| TOTAL SUISSE | | | 4 372 240,98 | 3,98 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 107 994 712,20 | 98,38 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 107 994 712,20 | 98,38 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| RMM COURT TERME C | EUR | 53 | 214 311,86 | 0,20 |
| TOTAL FRANCE | | | 214 311,86 | 0,20 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 214 311,86 | 0,20 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 214 311,86 | 0,20 |
| Dettes | | | -115 260,38 | -0,11 |
| Comptes financiers | | | 1 150 788,56 | 1,05 |
| Actif net | | | 109 771 709,53 | 100,00 |

| | | | |
|---|-----|--------------|------------|
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR | EUR | 385 428,4319 | 253,33 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR | EUR | 68,1367 | 923,24 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR | EUR | 99,4691 | 109 239,20 |
| Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR | EUR | 4 615,4901 | 260,29 |